Réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2016

Chemins de randonnées

Le Conseil a décidé de demandé l'inscription de l'itinéraire de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette démarche est fortement encouragée par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor dans la mesure où elle garantit la pérennité du réseau d'itinéraires de randonnée costarmoricain.

Subvention exceptionnelle :

Le Conseil, sur la proposition du Maire, à l'instar du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle, d'un montant de 100 €uros à l'attention de Seàn LE BON, élève de 5ème, qui vient d'être admis dans le chœur des Petits Chanteur à la Croix de Bois, au sein de l'Institution St-Lazare-St Sacrement pour la rentrée.

Subvention Classe de Neige 2016 - 2017:

Le MAIRE indique à l'assemblée qu'il a été saisi d'une demande émanant du Directeur du RPI du Ninian, lequel précise qu'un projet de classe de neige en mars 2017, serait susceptible de voir le jour.
Comme pour les éditions précédentes, un tel voyage nécessite un financement au plus juste, avec une aide des municipalités de Gomené et Laurenan.
Le Conseil Municipal répond favorablement à cette demande, à hauteur de 40 €uros par élève, soit une participation totale de 1 880 €uros.

Validation de l'inventaire des cours d'eau

Le Conseil Municipal a entériné les résultats de l'inventaire des cours d'eau réalisé par l'Institution d'Aménagement de la Vilaine sur l'ensemble du bassin versant dont fait partie la commune.
L'intégration de cet inventaire dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal permettra à la commune de se mettre en conformité avec l'arrêté Inter-Préfectoral portant approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

Projet Eolien

Lors de sa séance, le Conseil Municipal a décidé de se prononcer sur le devenir des projets éoliens en cours d'étude. Il rappelle que deux sociétés ont « postulé » pour installer des éoliennes sur le territoire de la commune.

Après de nombreuses réflexions et concertations, les élus ont constatés des impacts environnementaux relativement importants en cas de développement éolien sur la commune.

Ces projets auraient pour conséquence des gênes sonores, des défrichements de sites naturels boisés, une amplification de la pollution visuelle, et d'ores et déjà des habitants sont soucieux de l'impact économique qu'un tel projet impliquerait sur l'immobilier.

La commune de Gomené est considérée partout comme un espace naturel sensible qu'il convient de préserver : « Terre de légendes », multiples chemins de randonnées, le site de la « Corbinière des Landes » situé dans une vaste vallée où se côtoient un jardin bocager et une forêt jardinée, conservatoire de châtaigniers…

Face à ces nombreux points négatifs, et par 13 voix contre, 1 blanc et 1 pour, les élus ont décidé de prendre leurs responsabilités en refusant tout projet éolien sur le territoire de la commune, tout en restant conscient de la nécessité de recourir à des projets en énergie renouvelable mais qui auraient moins d'impacts négatifs sur l'environnement.

Marché du dimanche

Devant la réussite constatée au niveau de l'organisation du marché dominical, le Conseil décide de le maintenir tout au long de l'année.